

Se connecter / Créer un compte Ou connectez-vous avec Google Apple Facebook

Économie, Emploi

« Maintenant, ça suffit » : la CPME s'oppose à la possibilité de reporter ses congés en cas d'arrêt maladie

La Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) en appelle également au nouveau Premier ministre Sébastien Lecornu « pour que la France défende enfin ses entreprises » au niveau européen.

Par Le Parisien

Le 11 septembre 2025 à 18h34



La CPME est vent debout contre la décision de la Cour de cassation de permettre à un salarié malade pendant ses congés de les reporter. (Illustration) LP/Maxime Fieschi

Réagir Enregistrer Partager

Écouter l'article 00:00/00:00

Pour elle, il s'agit d'une décision « ubuesque ». La Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) s'est dit ce jeudi opposée à la décision rendue mercredi par la Cour de cassation selon laquelle un salarié tombant malade durant ses congés pourra les reporter.

CPME @CPMEnationale Communiqué CPME | Suite à la décision de la Cour de cassation d'un report possible de ses congés si un salarié tombe malade, la CPME appelle le Premier ministre à défendre les entreprises à Bruxelles et à modifier sans délais les textes. Lire le CP cpme.fr/espace-presse/...

« Au-delà des coûts induits par ces décisions aberrantes, se pose la question plus large de la notion même de travail et de sa valeur. Un salarié présent à son poste mérite-t-il davantage qu'un absent ? C'était la règle. Ça ne l'est plus et cela représente une formidable injustice », écrit la CPME dans son communiqué intitulé « Maintenant, ça suffit ! ».

Un appel à Sébastien Lecornu

« Les abus se multiplient, l'explosion des arrêts maladies désorganise les entreprises et menace l'équilibre financier de la Sécurité sociale. Qu'à cela ne tienne, allons plus loin », ironise également la CPME en parlant de « la décision ubuesque imposant le calcul de congés payés pendant la durée de ses arrêts maladie » et en accusant la Cour de cassation de « surenchère ».

« La CPME en appelle au nouveau Premier ministre pour que la France défende enfin ses entreprises à Bruxelles. Et elle entend que des démarches soient immédiatement entreprises pour modifier les textes à la base de ces décisions ubuesques », conclut la confédération des petites et moyennes entreprises.

À lire aussi Arrêts maladie : « On charge la barque des entreprises »... Pourquoi le passage à 7 jours de carence irrite les patrons

À voir aussi

Ce mercredi, la Cour de cassation a acté qu'un salarié qui tombe malade pendant ses vacances a « le droit de voir son congé payé reporté ». En droit européen, « l'objectif du congé payé est de permettre aux salariés non seulement de se reposer, mais aussi de profiter d'une période de détente et de loisirs », rappelait la plus haute juridiction française.

Selon cette dernière, l'objectif du congé maladie est différent : il doit « permettre aux salariés de se rétablir d'un problème de santé », poursuivait-elle dans son communiqué en expliquant que « ces deux droits n'ont donc pas la même finalité ».

Emploi >

- « Un tremplin vers le monde du travail » : comment l'apprentissage du vélo remet en selle ces habitantes du 93
Métallurgie : les salariés de Novasco défilent à Hagondange pour le maintien de 450 emplois
« La seule limite, c'est l'imagination » : à Caen, il fabrique des objets en verre sur-mesure pour aider la recherche



Voir tous les commentaires

Emploi

- « Un tremplin vers le monde du travail » : comment l'apprentissage du vélo remet en selle ces habitantes du 93
Égalité salariale : pourquoi les entreprises devront être plus transparentes à partir de 2026
« Bloquons tout » le 10 septembre : absence, télétravail, RTT... quels droits si vous ne pouvez pas aller au travail
« Le McDo, ça paye plus que le trafic de drogue » : à Grigny, des vidéos choc pour pousser les jeunes vers l'emploi

- Emploi : voici les augmentations de salaire que vous pouvez espérer l'an prochain, métier par métier
Salaires : êtes-vous vraiment bien payé pour le poste que vous occupez ?
Métallurgie : les salariés de Novasco défilent à Hagondange pour le maintien de 450 emplois
Ce métier recrute : soyez le pivot de toutes les innovations en devenant program manager

Guide Shopping Le Parisien

- Samsung, Garmin, Xiaomi : ces 3 montres connectées à prix malin affolent les Parisiens
Samsung : 2 offres exceptionnelles sont en cours sur ce site, attention à la rupture de stock
Cet oreiller moelleux élu produit de l'année 2025 est aujourd'hui à moitié prix
Racing 92 - UBB : à quelle heure et sur quelle chaîne voir le match de TOP 14 en direct et en streaming ?

Sélection shopping

Annonces immobilières

- Appartement 2 Pièces 48 M² 272000€ Urrugne (64122)
Appartement 4 Pièces 77 M² 210000€ Aussonne (31840)
Appartement 2 Pièces 48 M² 297000€ Châtillon (92320)
Maison 8 Pièces 210 M² 940000€ Bayonne (64100)
Appartement 3 Pièces 78 M² 424000€ Anglet (64600)

Entretien d'extérieurs

- Entretien pelouse
Abattage d'arbre
Paysagiste
Entretien du jardin
Aménagement terrasse
Entretien arbres
Aménagement allée de jardin
Pose de véranda
Installation de portail
Pose de pergola
Pose de store banne
Montage d'abri de jardin

Voir

Services

- Mots fléchés, sudoku
Citations et proverbes
Billetterie
Annonces immobilières
Blog de vin
Avis de décès
Annonces légales
Marchés publics
Tous les services Voir

Profitez des avantages de l'offre numérique

L'intégralité des articles et vidéos L'info locale qui vous concerne Le journal numérique dès 22h30 la veille de sa parution Une navigation sans publicité Des offres privilégiées avec le Club Le Parisien

JE M'ABONNE

Footer with navigation links: Dossiers d'actualité, Sports, Politique, Podcasts & Vidéos, Archives, Halloween 2025, Codes de réduction, Résultats élections, and social media links.